



## DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE



<b>Commission</b>	<b>COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE ET RÉGLEMENTAIRE</b>	
<b>Saison 2018-2019</b>	Date : 27 Novembre 2018 - Séance ouverte à 20h00	PV n°10
<b>Présidence</b>	M. Nicolas POTTIER,	
<b>Présents</b>	MM. Claude BARRÉ, Christophe CHESNAIS, Pascal CORNU, Yvon DUPRÉ, Jean Paul NOUVEL, Pascal PERRET.	
<b>Absents excusés</b>	MM. Guy COUSIN (Président du District), Michel FAGOT.	

### 1. Adoption du Procès-Verbal

Le procès-verbal n°8 de la réunion du Jeudi 8 Novembre est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal n°9 de la réunion du Vendredi 16 Novembre est adopté à l'unanimité.

### 2. Article 9

- La Commission procède à l'étude de la situation des clubs de D1 et D2, vis-à-vis de l'article 9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL. Le Président de la Commission écrira aux clubs concernés.

### 3. Matches reportés

- La Commission prend connaissance de la liste des matches reportés par suite d'arrêtés municipaux. Elle fixe les nouvelles dates de ces rencontres qui sont consultables sur le site internet du District de la Mayenne.

### 4. Forfaits

#### **Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins :**

\* Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

\* Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

\* Amende de 32,00 euros au club (Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

#### **Journée du 18/11/2018**

D3-A : LA PELLERINE US 1 (Forfait)

### Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins :

\* Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

\* Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

\* Amende de 24,00 euros au club (Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

### Journée du 11/11/2018

D4-B : JAVRON-NEUILLY CS 3 (Forfait)

: PAYS DE JUHEL US 3 (Forfait)

D4-F : BIERNÉ-GENNES FC 3 (Forfait)

### Journée du 18/11/2018

D4-G : ST AIGNAN SUR ROË 2 (Forfait)

D4-I : Ent. RUILLE-LOIRON 3 (Forfait)

### Journée du 25/11/2018

D4-E : MAISONCELLES ES 2 (Forfait)

D4-F : GREZ-EN BOUÈRE AS 2 (Forfait)

D4-G : CONGRIER AS 2 (Forfait)

D4-J : ST PIERRE DES LANDES 3 (Forfait)

## 5. Dossier

Dossier n° 12		
Match n° : 20621874	Date du match : 18/11/2018	D3-D
Club recevant : BALLÉE AS 2	Club visiteur : ENTRAMMES US 2	
Motif : Réserve d'avant match		

La commission,

- Pris connaissance de la feuille de match,
- Pris connaissance de la réserve d'avant match posée par le club de BALLÉE sur la feuille annexe,
- Constatant l'absence de confirmation,
- Dit la réserve irrecevable en la forme,
- Confirme le résultat de la rencontre acquit sur le terrain.

## 6. Divers

- La Commission entame une réflexion sur une refonte des compétitions des challenges.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h10

\* \* \* \* \*

La prochaine réunion de la Commission Départementale Sportive et Réglementaire aura lieu le Jeudi 13 Décembre 2018 à 18h00.

\* \* \* \* \*

**Le Président de la commission**



**Nicolas POTTIER**

**Le Secrétaire de séance**



**Christophe CHESNAIS**